

Voici les liens partagés dans la formation

#NousToutes de Niveau 2

- Retrouvez [tous les liens de la formation niveau 1](#) ici !
- Retrouvez [le powerpoint du niveau 1](#) ici !
- Retrouvez [le PPT du niveau 2](#) ici !

Rappel Niveau 1

L'annuaire des ressources et n° utiles : <http://bit.ly/violencesconfinement>

Les chiffres clés des violences :

- Chaque année en France, 94 000 femmes sont victimes de viol et tentative de viol, selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité* Insee-ONDRP 2018, sur la période 2011-2017
- 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au cours de sa carrière, selon un sondage de l'institut Ifop pour le site VieHealthy.com, réalisé en mars 2018.
- Une femme sur 10 qui est victime de violences conjugales au cours de sa vie en France, selon l'enquête Virage
- 80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences (https://www.francetvinfo.fr/sante/handicap/quatre-femmes-handicapees-sur-cinq-victimes-de-violences_1127663.html)
- 1,2 million de femmes sont victime d'injures sexistes chaque année (<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/1er-etat-de-s-lieux-du-sexisme-en-france-lutter-contre-une-tolerance-sociale-qui>)
- 16% de la population a subi des violences sexuelles dans l'enfance, sondage pour l'association L'Enfant Bleu (<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/16/01016-20171116ARTFIG00038-pres-d-un-francais-sur-quatre-dit-avoir-subi-des-maltraitances-dans-son-enfance.php>)

Voici la page Facebook du **collectif Féminicides** par compagnons ou ex compagnons

https://m.facebook.com/feminicide/?locale2=fr_FR

Et son compte twitter : <https://twitter.com/feminicidesfr>

Comprendre les mécanismes des violences

Article de Caroline De Haas sur sur blog (Médiapart) :

<https://blogs.mediapart.fr/carolinedehaas/blog/241017/la-strategie-de-lagresseur-expliquee>

Le procédures disciplinaires

Sur la prévention et la prise en charge du harcèlement sexuel au travail, voici le guide du ministère du travail :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/30645_dicom_-_guide_contre_harcelement_sexuel_val_v4_bd_ok-2.pdf

Jurisprudence de la Cour de cassation 2011 sur l'obligation de mener une enquête pour un employeur informé de faits de harcèlement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000024293557&fastReqId=779502236&fastPos=1>

Circulaire du 13 mars 2020 sur l'obligation de mener une enquête dans la fonction publique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041722970&categorieLien=id>

Les sanctions disciplinaires

- Dans la fonction publique : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F510>
- Dans le privé : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234>

La procédure pénale

<https://www.vie-publique.fr/fiches/la-procedure-penale>

Sur la correctionnalisation du viol, article de Sophie Boutboul dans le Monde Diplomatique :
"Quand le viol n'est plus un crime"

<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/11/BOUTBOUL/58085>

Sur l'obligation de prendre une plainte

Article 15-3 du code de procédure pénale : "Les officiers et agents de police judiciaire sont tenus de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale, y compris lorsque ces plaintes sont déposées dans un service ou une unité de police judiciaire territorialement incompétents. Dans ce cas, la plainte est, s'il y a lieu, transmise au service ou à l'unité territorialement compétents."

Il est aussi possible de saisir directement le Parquet en lui précisant que sa plainte n'a pas été enregistrée. Un simple courrier suffit.

Sur la correctionnalisation du viol, lire l'article de Sophie Boutboul dans le Monde Diplomatique :
"Quand le viol n'est plus un crime"

<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/11/BOUTBOUL/58085>

L'article 40 du code de procédure pénale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006574933&cidTexte=LEGITEXT000006071154&dateTexte=20040310>

Le résumé des sanctions pénales :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268561-types-dinfractions-penales-contraventions-delits-et-crimes>

Les délais de prescription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31982>

Conseils lecture

- Angela Davis : La prison est-elle obsolète
- Gwenola Ricordeau : Pour elles toutes, femmes contre la prison

La vidéo de Libres Terres des Femmes sur le cheminement d'une plainte :

<https://youtu.be/BYIFMCqU5QI>

Le trouble de stress post-traumatique

L'association "Mémoire Traumatique et Victimologie", de la psychiatre Muriel Salmona :

<https://www.memoiretraumatique.org/>

Vidéo de Muriel Salmona sur les conséquences psycho-traumatiques des violences : sidération, dissociation, mémoire traumatique.

<https://youtu.be/WuzUO697lw8>

La conférence "Ted Talk" de Joelle Maletis sur la psychologie du trouble de stress post-traumatique :

https://www.ted.com/talks/joelle_rabow_maletis_the_psychology_of_post_traumatic_stress_disorder/transcript?language=fr#t-223995

Lien vers l'extrait la série Sous Influence diffusée sur ARTE qui traite de la sidération :

<https://www.facebook.com/watch/?v=277382156629753>

Traiter l'ESPT :

<https://www.memoiretraumatique.org/que-faire-en-cas-de-violences/prise-en-charge.html>

Les différents symptômes (ministère de la Défense) :

<https://www.defense.gouv.fr/sante/dossiers-complementaires/classeur-stress-post-traumatique/reconnaitre-les-symptomes-du-spt>

Accompagner une victime

La vidéo de Marion Fareng, psychologue, sur le traumatisme vicariant :

<https://youtu.be/m02h3Vf48Ps>

Lien vers le document des ressources et n°utiles : <http://bit.ly/violencesconfinement>

Les mots des violences (vidéo Brut) : <https://www.facebook.com/watch/?v=284717422983585>